

Annexe

Deuxième cahier thématique

Effets de l'évolution démographique sur le marché de l'emploi de la Grande Région

dans le cadre du projet général « Etat d'avancement, perspectives et exigences d'action du marché de l'emploi dans la Grande Région d'ici l'année 2020 »

Subventionné par Interreg IIIC OCR e-BIRD

Sarrebruck 2006

subventionné par Interreg IIIC
Opération Cadre Régionale
e-based Inter-Regional Development (e-BIRD)



Sommaire

Annexe 1 : Définition des indicateurs démographiques retenus	2
Annexe 2 : Evolution de la population dans la Grande Région entre 1990 à 2005 au 1^{er} janvier de l'année	4
Annexe 3 : Taux de variation de la population totale par commune en Lorraine entre 1999 et 2004 (ou 2005).....	7
Annexe 4 : Les dispositifs publics favorisant l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté.....	8
Annexe 5 : Vue d'ensemble des systèmes d'éducation	13
Vue d'ensemble du système d'éducation en Allemagne	13
Vue d'ensemble du système d'éducation en France	16
Vue d'ensemble du système d'éducation au Luxembourg	18
Vue d'ensemble du système d'éducation en Belgique (Communauté germanophone)	20
Vue d'ensemble du système d'éducation en Belgique (Communauté française).....	22
Annexe 6 : nomenclature CITE / ISCED	24
Annexe 7 : Portrait de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi.....	26

Annexe 1 : Définition des indicateurs démographiques retenus

Définition des indicateurs démographiques retenus

Taux de variation

Avant même de savoir sous l'effet de quels phénomènes une population évolue, on peut constater son accroissement global qui est la différence entre l'effectif P_t de la population au temps t et son effectif P_{t+h} au temps $t+h$. Mais la comparaison de la variation mesurée d'une région, en nombre absolu, avec celles des quatre autres régions n'aurait aucun sens, les populations étant de taille et de composition différentes (effet de structure). Pour comparer ces variations, il faut les ramener à un même effectif de population en base 100, ce qui justifie le recours au taux pour mesurer la variation.

L'indice de vieillissement

L'indice de vieillissement estime le nombre de personnes de moins de 15 ans pour cent personnes âgées de 75 ans ou plus. Toutefois, au regard des données disponibles, nous avons rapporté les effectifs des moins de 15 ans aux effectifs des 80 ans et plus.

Le rapport de dépendance

Le rapport de dépendance estime, un peu grossièrement, le nombre d'inactifs (jeunes et vieux) pour 100 actifs. On le calcule en rapportant les moins de 20 ans et les 60 ans et plus aux 20 à 59 ans. Il convient d'être prudent dans l'interprétation de cet indicateur car ces trois groupes d'âges réunissent l'ensemble de la population respective, qu'elle soit active ou inactive. Sous la notion d'actif, on désigne en fait dans ce rapport une population théorique en âge de travailler et sous la notion d'inactif, on désigne une population théorique qui, en raison de son âge, ne travaille pas.

Ce petit calcul n'a pas encore livré tous ses secrets. En effet, le rapport de dépendance peut être décomposé, c'est-à-dire que l'on dégage la contribution des jeunes «inactifs» dans l'ensemble. Plus la contribution des jeunes inactifs sera élevée une année donnée et plus le taux de variation sur une période d'observation donnée le sera également, plus les futurs «actifs» potentiels se-ront nombreux, ce qui n'est pas négligeable en terme de dynamisme économique.

Moyenne (formule arithmétique de la moyenne) :

La moyenne est la valeur la plus proche de toutes les valeurs prises par la distribution. La moyenne est donc le centre de gravité des données. Il s'agit de la valeur qui égalise : si toutes les valeurs étaient égales à une seule, cette valeur serait la moyenne. Elle se calcule dans notre cas à partir de toutes les valeurs de la distribution par la formule $\bar{x} = \sum n_i x_i / N$ où n_i est l'effectif de la classe i et x_i l'amplitude de cette même classe. N étant l'effectif total.

Notons cependant que la moyenne est soumise aux effets de structure qui la rendent peu significative. Une moyenne ne résume pas bien une population hétérogène, comprenant des valeurs extrêmes vis à vis du caractère étudié.

Médiane :

Il s'agit de la valeur qui partage la population en 2 effectifs égaux : 50 % de la population est au dessous de la valeur médiane et 50 % est au dessus de cette valeur. La médiane ne se calcule que pour une variable quantitative.

Dans le cas d'une variable quantitative continue distribuée en classe, on calcule dans un premier temps un cumul croissant des effectifs. On divise le total de la distribution par 2 et on repère au sein du cumul croissant les valeurs entre lesquelles se situent la valeur calculée. La valeur médiane se calcule à l'aide d'une interpolation linéaire :

$$x = x_2 - [(x_2 - x_1) / (y_2 - y_1)] \times (y_2 - y)$$

x désigne la valeur médiane et y la valeur qui divise en deux parties égales la distribution (exemple, nous avons 120 individus dans une population, la valeur y sera $120/2 = 60$ □ 60 est le rang de la personne qui partage en deux parties égales notre population).

x₁, y₁ et x₂, y₂ désignent les valeurs qui bornent la classe où se trouvent la valeur calculée.

Notons que :

- 1) La médiane a pour propriété fondamentale de ne pas dépendre des valeurs mais de leur rang : elle n'est pas influencée par les valeurs aberrantes en queue et en tête de distribution.
- 2) La médiane présente un intérêt pour les petites populations qui se répartissent de manière aléatoire.

Pyramide des âges

Une pyramide des âges est une représentation graphique d'une population selon le sexe et l'âge à un instant «t». Rappelons que les hommes sont toujours représentés à gauche de l'axe médian et que les femmes sont toujours représentées à droite. Les effectifs des classes d'âges se lisent par surface : Longueur (effectif) x largeur (amplitude du groupe d'âge).

Afin de pouvoir comparer les pyramides des âges pour chaque région aux deux 1^{er} janvier d'observation, il nous a fallu ramener chaque population à un même total, égal à 100. Les effectifs par groupe d'âges et par sexe sont donc représentés par leur poids dans l'ensemble de la population.

Nous disposons des effectifs de population par classes d'âges quinquennales jusqu'à 45 ans. Au-delà de 45 ans les effectifs sont agrégés dans des classes d'amplitude plus importante : 45-59 ans, 60-79 ans et 80 ans et plus. Pour la construction de la pyramide des âges, nous avons été amenés à faire un choix concernant la méthode de répartition des effectifs. Ainsi, nous avons décidé de clôturer la distribution à 100 ans et de reconstituer des classes d'âges quinquennales fictives. Pour exemple, la population des 45-59 ans, qui se répartie sur 15 années d'amplitude, soit trois classes d'âges quinquennales (45-49 ans, 50-54 ans et 55-59 ans), a été divisée arbitrairement en trois groupes d'effectifs équivalents.

Au regard des données disponibles, ce choix s'est imposé afin de permettre la construction des pyramides des âges en respectant la même amplitude. Il a toutefois pour inconvénient de ne pas tenir compte des effets des phénomènes démographiques, et notamment de la mortalité, pour les personnes âgées.

Annexe 2 : Evolution de la population dans la Grande Région entre 1990 à 2005 au 1^{er} janvier de l'année

Territoire	1990	1998	2005	Evol 1990/2005	Evol 1998/2005	Evol 90 / 05 -nbre
Belgique	9 947 782	10 192 264	10 445 852	+5,0	+2,5	498 070
Région wallone	3 243 661	3 326 707	3 395 942	+4,7	+2,1	152 281
Prov. Brabant Wallon	315 358	344 508	363 776	+15,4	+5,6	48 418
Prov. Hainaut	1 278 039	1 282 783	1 286 275	+0,6	+0,3	8 236
Arrondissement d'Ath	76 702	78 436	80 567	+5,0	+2,7	3 865
Arrondissement de Charleroi	426 488	424 515	421 394	-1,2	-0,7	-5 094
Arrondissement de Mons	252 944	250 748	248 986	-1,6	-0,7	-3 958
Arrondissement de Mouscron	71 509	70 334	69 966	-2,2	-0,5	-1 543
Arrondissement de Soignies	166 972	172 152	177 398	+6,2	+3,0	10 426
Arrondissement de Thuin	142 780	145 841	146 627	+2,7	+0,5	3 847
Arrondissement de Tournai	140 644	140 757	141 337	+0,5	+0,4	693
Prov. Liège	998 213	1 016 762	1 034 024	+3,6	+1,7	35 811
Arrondissement de Huy	93 281	98 417	103 565	+11,0	+5,2	10 284
Arrondissement de Liège	590 153	588 312	588 287	-0,3	-0,0	-1 866
Arrondissement de Verviers	251 917	263 206	270 822	+7,5	+2,9	18 905
Arrondissement de Waremme	62 862	66 827	71 350	+13,5	+6,8	8 488
Prov. Luxembourg (B)	230 827	243 790	256 004	+10,9	+5,0	25 177
Arrondissement d'Arlon	48 572	51 356	54 241	+11,7	+5,6	5 669
Arrondissement de Bastogne	37 451	39 859	42 466	+13,4	+6,5	5 015
Arrondissement de Marche	45 983	49 403	52 108	+13,3	+5,5	6 125
Arrondissement de Neufchâteau	53 397	55 189	57 231	+7,2	+3,7	3 834
Arrondissement de Virton	45 424	47 983	49 958	+10,0	+4,1	4 534
Prov. Namur	421 224	438 864	455 863	+8,2	+3,9	34 639
Arrondissement de Dinant	92 974	98 322	102 570	+10,3	+4,3	9 596
Arrondissement de Namur	269 378	279 675	290 576	+7,9	+3,9	21 198
Arrondissement de Philippeville	58 872	60 867	62 717	+6,5	+3,0	3 845

Territoire	1990	1998	2005	Evol 1990/2005	Evol 1998/2005	Evol 90 / 05 -nbre
Deutschland*	79 103 532	82 057 379	82 500 849	+4,3	+0,5	3 397 317
Rheinland-Pfalz	3 701 657	4 017 828	4 061 105	+9,7	+1,1	359 448
Koblenz	1 377 003	1 507 807	1 527 507	+10,9	+1,3	150 504
111 Koblenz, kreisfr.St.	107 938	109 404	107 039	-0,8	-2,2	-899
131 Ahrweiler	114 373	127 566	130 976	+14,5	+2,7	16 603
132 Altenkirchen (Ww)	123 753	136 539	136 892	+10,6	+0,3	13 139
133 Bad Kreuznach	147 505	156 703	158 746	+7,6	+1,3	11 241
134 Birkenfeld	86 094	90 746	88 755	+3,1	-2,2	2 661
135 Cochem-Zell	60 933	65 285	66 067	+8,4	+1,2	5 134
137 Mayen-Koblenz	191 116	207 519	213 963	+12,0	+3,1	22 847
138 Neuwied	160 262	181 997	186 046	+16,1	+2,2	25 784
140 Rhein-Hunsrück-Kreis	91 105	104 505	106 076	+16,4	+1,5	14 971
141 Rhein-Lahn-Kreis	119 149	128 178	129 022	+8,3	+0,7	9 873
143 Westerwaldkreis	174 778	199 365	203 925	+16,7	+2,3	29 147
Trier	477 962	509 134	513 861	+7,5	+0,9	35 899

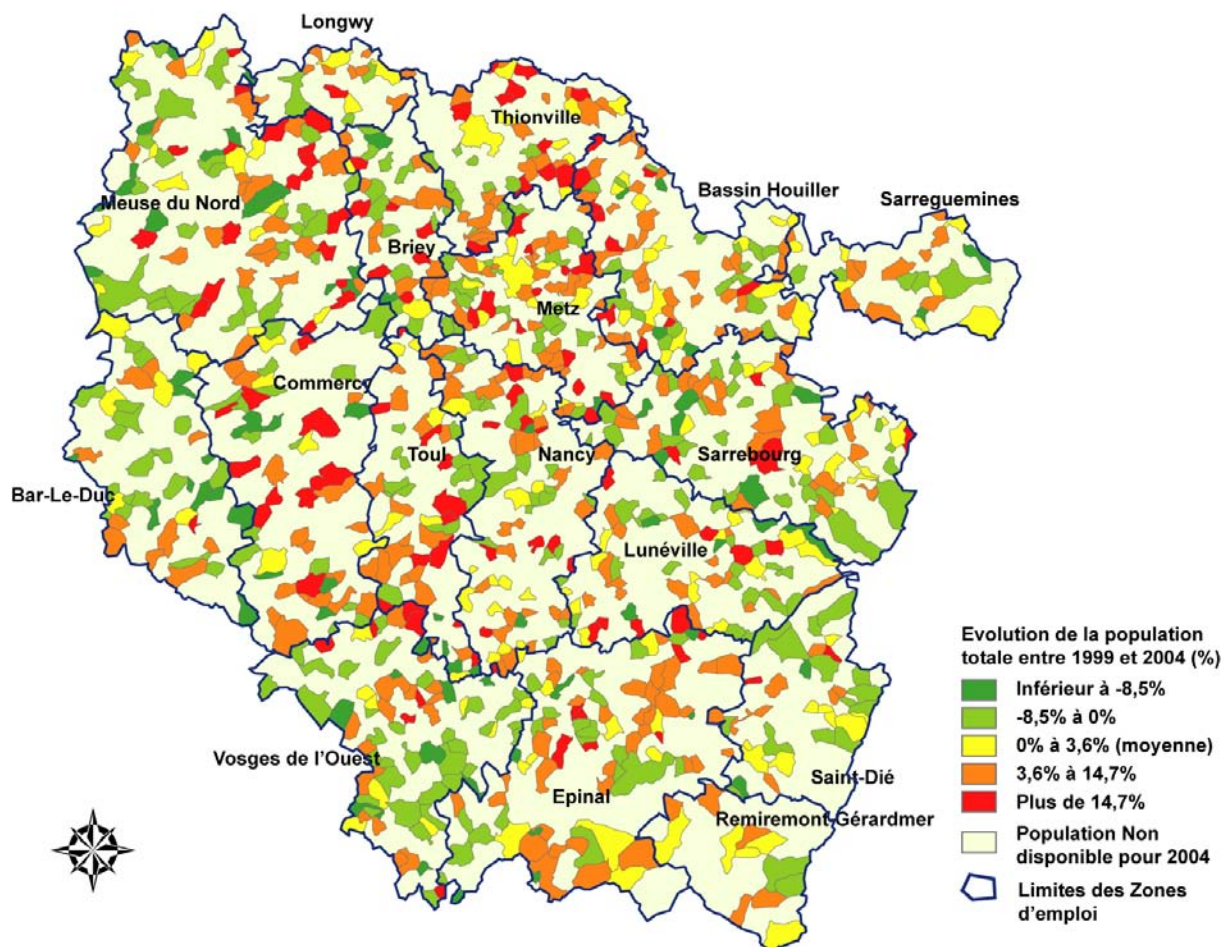
211 Trier, kreisfreie St.	96 721	99 691	100 163	+3,6	+0,5	3 442
231 Berncastel-Wittlich	106 830	113 813	114 389	+7,1	+0,5	7 559
232 Bitburg-Prüm	90 029	96 394	95 762	+6,4	-0,7	5 733
233 Daun	57 897	63 776	63 934	+10,4	+0,2	6 037
235 Trier-Saarburg	126 485	135 460	139 613	+10,4	+3,1	13 128
Rheinhesse-Pfalz	1 846 692	2 000 887	2 019 737	+9,4	+0,9	173 045
311 Frankenthal (Pfalz)	45 945	48 783	47 516	+3,4	-2,6	1 571
312 Kaiserslautern, St.	97 625	101 315	99 182	+1,6	-2,1	1 557
313 Landau in der Pfalz	36 766	40 117	41 821	+13,7	+4,2	5 055
314 Ludwigshafen a.Rhein	159 567	166 159	163 383	+2,4	-1,7	3 816
315 Mainz, kreisfr. St.	177 062	186 136	186 061	+5,1	-0,0	8 999
316 Neustadt a.d.W.	51 232	53 782	53 894	+5,2	+0,2	2 662
317 Pirmasens, St.	47 178	47 184	43 637	-7,5	-7,5	-3 541
318 Speyer, kreisfr. St.	45 674	49 653	50 347	+10,2	+1,4	4 673
319 Worms, kreisfr. St.	75 326	80 622	81 250	+7,9	+0,8	5 924
320 Zweibrücken, St.	33 496	35 885	35 499	+6,0	-1,1	2 003
331 Alzey-Worms	102 737	120 218	126 814	+23,4	+5,5	24 077
332 Bad Dürkheim	123 067	132 432	135 061	+9,7	+2,0	11 994
333 Donnersbergkreis	68 549	77 279	79 317	+15,7	+2,6	10 768
334 Germersheim	107 142	121 539	125 348	+17,0	+3,1	18 206
335 Kaiserslautern	97 861	109 917	109 637	+12,0	-0,3	11 776
336 Kusel	75 492	79 611	77 184	+2,2	-3,0	1 692
337 Südliche Weinstraße	99 747	108 179	110 938	+11,2	+2,6	11 191
338 Rhein-Pfalz-Kreis	133 646	145 613	148 718	+11,3	+2,1	15 072
339 Mainz-Bingen	168 977	190 620	200 112	+18,4	+5,0	31 135
340 Südwestpfalz	99 604	105 843	104 018	+4,4	-1,7	4 414
Saarland	1 064 907	1 080 790	1 056 417	-0,8	-2,3	-8 490
Stadtverband Saarbrücken	359 056	355 865	344 573	-4,0	-3,2	-14 483
Landkreis Merzig-Wadern	100 593	106 138	106 426	+5,8	+0,3	5 833
Landkreis Neunkirchen	148 412	149 719	144 704	-2,5	-3,3	-3 708
Landkreis Saarlouis	211 004	215 216	211 318	+0,1	-1,8	314
Saarpfalz-Kreis	153 225	157 673	154 722	+1,0	-1,9	1 497
Landkreis St. Wendel	92 616	96 179	94 674	+2,2	-1,6	2 058

Territoire	1990	1998	2005	Evol 1990/2005	Evol 1998/2005	Evol 90 / 05 -nbre
France	56 577 000	58 298 962	60 702 000	+7,3	+4,1	4 125 000
Lorraine	2 304 291	2 312 566	2 334 000	+1,3	+0,9	29 709
Meurthe-et-Moselle*	711 367	715 062	722 508	+1,6	+1,0	11 141
Meuse*	196 282	192 797	192 703	-1,8	-0,0	-3 579
Moselle*	1 010 514	1 022 916	1 032 873	+2,2	+1,0	22 359
Vosges*	386 128	381 791	382 420	-1,0	+0,2	-3 708
Grand-Duché de Luxembourg	378 400	423 429	455 000	+20,2	+7,5	76 600
District Luxembourg	279 520	311 305	329 422	+17,9	+5,8	49 902
Canton Capellen	31 090	35 996	38 195	+22,9	+6,1	7 105
Canton Esch	114 950	127 094	140 061	+21,8	+10,2	25 111
Canton Luxembourg	114 640	126 198	126 940	+10,7	+0,6	12 300
Canton Mersch	18 840	22 017	24 226	+28,6	+10,0	5 386
District Diekirch	56 700	63 594	70 826	+24,9	+11,4	14 126
Canton Clervaux	10 220	11 490	13 030	+27,5	+13,4	2 810
Canton Diekirch	23 300	25 787	27 634	+18,6	+7,2	4 334

Canton Redange	11 040	12 864	14 499	+31,3	+12,7	3 459
Canton Vianden	2 670	2 774	3 203	+20,0	+15,5	533
Canton Wiltz	9 470	10 679	12 460	+31,6	+16,7	2 990
District Grevenmacher	42 180	48 530	54 752	+29,8	+12,8	12 572
Canton Echternach	11 490	12 730	14 588	+27,0	+14,6	3 098
Canton Grevenmacher	17 960	20 626	22 882	+27,4	+10,9	4 922
Canton Remich	12 730	15 174	17 282	+35,8	+13,9	4 552
Grande Région	10 692 916	11 161 320	11 302 464	+5,7	+1,3	609 548

Source : Insee -Estimations localisées de population, recensement de 2004, Institut National de la Statistique, STATEC, Statistisches Landesamt Saarland und Rheinland Pfalz
Données 2004 pour les départements lorrains

Annexe 3 : Taux de variation de la population totale par commune en Lorraine entre 1999 et 2004 (ou 2005)



Source : INSEE – Recensements de la population – données communales -Cartographie IGN – Réalisation Marie-Laure ZORZIN – OREFQ

Note méthodologique

La carte de l'évolution de la population au 1er janvier de l'année (cf. tableau détaillé en annexe) a été construite à partir des données démographiques publiées par chaque région et qui sont reprises par Eurostat. La série de 1990 à 2004 a été complétée et homogénéisée à partir de recherches sur les données propres à chaque région.

Nous avons ainsi pu reconstituer les informations :

- ▶ par provinces et arrondissements pour la Wallonie,
- ▶ par «Verwaltungsbezirken» (kreisfreie Stadt et Landkreis) pour la Sarre et la Rhénanie-Palatinat,
- ▶ par canton et district pour le Luxembourg,
- ▶ par département pour la Lorraine.

Pour la Lorraine, seules les données départementales sont disponibles sur la période à partir des estimations localisées de population. La réforme du recensement de la population qui s'effectue dorénavant en continu (interrogation exhaustive dans les communes de moins de 10 000 habitants et interrogation d'une partie représentative de la population dans les grandes villes) ne permet pas de descendre pour l'instant à un niveau géographique très fin pour toutes les zones. Seules sont disponibles à ce jour les chiffres actualisés en 2004 ou 2005 d'un millier de communes sur les quelque 2300 que compte la Lorraine (cf. carte). Il faudra ainsi attendre 2008, pour qu'une image complète de la région Lorraine et de ses territoires soit disponible.

Annexe 4 : Les dispositifs publics favorisant l’insertion professionnelle des jeunes en difficulté

	France	Deutschland	Belgique	Luxembourg
Obligation scolaire	Portée à l’âge de 16 ans en 1959, mais apprentissage junior à 14 ans introduit en 2006.	Selon les Länder, de 9 à 12 ans d’obligation scolaire, début de l’école à 6-7 ans.	Jusqu’à l’âge de 18 ans depuis 1983, mais à partir de 15 ans l’élève peut effectuer des études à temps partielles	Obligation d’une durée de scolarité 11 ans à partir de l’âge de 4 ans.
Contrats jeunes et emplois subventionnés	<p>Principalement des contrats aidés pour l’embauche de jeunes (ou jeunes sans qualifications) avec exonérations de cotisations patronales, rémunérations minimales inférieures et/ou aides de l’Etat. Quelques exemples</p> <p>Mesures spécifiques jeunes :</p> <p>Contrat de professionnalisation (2003) : pour tous les jeunes de 16 à 25 ans et les demandeurs d’emploi âgés de 26 ans et plus. contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée Objectif : permettre d’acquérir une qualification professionnelle et de favoriser l’insertion ou la réinsertion professionnelle.</p> <p>Crédit d’impôt (2005) pour les moins de 26 ans qui choisissent de travailler dans un métier connaissant des difficultés de recrutement : activité salariée supérieure à 6 mois dans ce secteur.</p> <p>Mesures spécifiques jeunes non qualifiés :</p> <p>CIVIS : Contrat d’Insertion dans la Vie</p>		<p>Mesures spécifiques jeunes :</p> <p>-Convention de premier emploi (entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2000) Public : jeunes de moins de 26 ans Principe : les entreprises (plus de 50 salariés) doivent embaucher dans leurs effectifs 3% de jeunes Aide spécifique si emploi de jeunes peu qualifiés (réduction de charges) Type de contrat : contrat de travail (temps plein ou temps partiel) ; contrat d’apprentissage (profession de salarié, artisan) Type de dispositif : dispositif aidé et fixant des quotas)</p> <p>« SMIC Jeune » Régi par la convention collective de travail du 29 octobre 1991 : taux de dégressivité par rapport au RMMMG (Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti) pour les moins de 21 ans</p> <p>Mesures spécifiques jeunes non qualifiés :</p> <p>Convention emploi-</p>	<p>Mesures spécifiques jeunes :</p> <p>-Réformes sur l’emploi des jeunes depuis la loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d’action national en faveur de l’emploi: Objectif : offrir un nouveau départ aux jeunes inscrits au chômage depuis trois mois -Contrat d’auxiliaire temporaire (CAT) pour les jeunes de moins de 30 ans demandeurs d’emploi et inscrits à l’ADEM (<i>Administration de l’Emploi</i>). Structure d’accueil publique ou privée Durée : entre trois mois et douze mois Contenu : formation et bilan de compétences Rémunération : salaire social minimum pour travailleur non-qualifié -Stage d’Insertion en Entreprise: bilan de compétences pour les jeunes de moins de 30 ans demandeurs d’emploi et inscrits à l’ADEM. Alternance de périodes de formation pratique et théorique dans le secteur privé Durée : 12 mois maximum. Pas de contrat de travail mais une convention entre l’ADEM et</p>

	<p><u>Sociale</u> (2003). Accompagnement (pas obligatoirement lié à un contrat de travail) d'un jeune peu ou non qualifié, ou au chômage depuis plus de 6 mois (depuis 2006), âgé de 18 à 22 ans dans un projet professionnel (projets à vocation sociale ou humanitaire, création d'une activité indépendante)</p> <p>CJE : Contrat Jeune en Entreprise ou Soutien à l'Emploi de Jeunes en Entreprise (SEJE) (2002) à durée indéterminée pour les jeunes de 16 à 22 ans ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat. Depuis 2006 : pour les jeunes résidant en Zones Urbaines Sensibles et les titulaires d'un CIVIS.</p> <p>PACTE : Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale et hospitalière de l'Etat (2004). Pour les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification. Accès à des emplois de catégorie C par alternance et sans concours de recrutement.</p>		<p>formation pour les jeunes de 18 à 25 ans demandeurs d'emploi et sans diplôme de l'enseignement supérieur. Contrat dans une entreprise et à temps partiel. Exonération partielle des cotisations patronales de sécurité sociale.</p>	<p>l'employeur</p> <p>« SMIC Jeune »</p> <p>Depuis la loi de réforme du salaire social minimum de 1973 : salaire minimum inférieur pour les 15-18 ans.</p>
<p>Apprentissage/ formation professionnelle</p>	<p>Revalorisation générale de l'apprentissage : La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale revalorise la filière apprentissage</p> <p><i>Préparation à l'apprentissage</i></p> <p>Missions Locales (ML) et Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) créées en 1982 à la suite du rapport Schwartz sur l'insertion des jeunes en difficulté pour conseiller les jeunes sur le parcours de formation.</p> <p>Classes Préparatoires à l'Apprentissage (CPA) et Classes d'Initiation Pré professionnelle en Alternance (CLIPA)</p>	<p>Politique de formations en 2 ans (au lieu de 3) depuis la fin des années 90. Formations plus spécialisées, plus simples et plus pratiques, ciblées sur les petites entreprises et les jeunes en difficulté d'apprentissage. Système par paliers permettant d'accéder à une 3^e année de formation.</p> <p>« Pacte national sur la formation et le développement des apprentis » (juin 2004) entre les grandes fédérations professionnelles et le gouvernement fédéral : engagement à créer, jusqu'à 2007 30 000 nouvelles places de formation par an et 25 000 places pour des stages de qualification (pour ceux qui n'ont pas obtenu de places en formation). Soutien financier du gouvernement aux entreprises</p>	<p>Centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) depuis les années 90 pour accueillir des jeunes en rupture avec la norme scolaire, en dehors du système d'apprentissage traditionnel des instituts de formation en alternance (IFAPME). Priorité à l'insertion en entreprises (logique de qualification) et logique socialisatrice (apprentissage de normes sociales)</p> <p>Entreprises de Formation par le Travail : structures associatives ou centres d'action sociale subventionnés pour des missions</p>	<p>Réintégration dans une filière secondaire technique</p> <p>Public : jeunes en échec scolaire et sans qualification</p> <p>Contenu : cours d'orientation et d'initiation professionnelle pour préparer une réintégration dans une filière secondaire technique.</p> <p>Loi du 4 septembre 1990 sur réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue : introduit l'apprentissage à deux degrés pour plusieurs métiers: formation menant au certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP) pour les élèves dont les résultats scolaires</p>

	<p>classes préparatoires à l'apprentissage, que certains collèges, lycées professionnels et Centres de Formation par Alternance ont mis en place depuis quelques années. Cours pratiques et stages pour découvrir des métiers et préparer à l'apprentissage.</p> <p>Système remplacé par la création de l'apprentissage « junior » à 14 ans de la loi pour l'égalité des chances (2006) : pour les jeunes en difficulté scolaire.</p> <p>Dispositifs de formations qualifiantes personnalisées en alternance conduits par la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale (1990)</p> <p>-Cycle d'insertion professionnelle par alternance (CIPPA) :</p> <p>Pilotés par un animateur recruté par la MGI, les cycles se trouvent en collège et en lycée professionnel. Pour les jeunes volontaires non diplômés, en rupture de scolarité depuis au moins un an. Remise à niveau personnalisée et construction d'un projet professionnel pour une formation qualifiante ou une embauche, partenariat avec les entreprises pour construire des profils d'emploi.</p> <p>-Formation Intégrée (FI). Formation en alternance de 2 à 3 ans, en collège ou lycée, pour les jeunes de plus de 16 ans en grande difficulté scolaire et sortant de CIPPA.</p>	<p>formatrices par l'Agence Fédérale du Travail.</p> <p>Réforme, dans le cadre des lois Hartz, de la loi sur la formation professionnelle (2003-2005): insérer de façon prioritaire les jeunes de moins de 25 ans dans le marché du travail</p> <p>-Droit à la prise en charge plus personnalisée par des conseillers communaux dans les « jobcenters », obligation de trouver aux jeunes de moins de 25 ans un travail (« opportunités de travail à durée déterminée » qui peuvent être imposées sous peine de suppression d'allocations) ou une formation.</p> <p>-Objectif Agenda 2000 : durée de chômage des jeunes réduite à 3 mois</p> <p>-Mise en place de passerelles entre l'école et la formation professionnelle : création d'un cycle de « préparation professionnelle » (<i>Berufsbildungsvorbereitung</i>) de six à douze mois maximum en entreprise et dans les centres de formation professionnelle (<i>Berufschulen</i>) avec assistance pédagogique.</p> <p>Système de modules de qualification (acquis de base : <i>Qualifizierungsbausteine</i>) permettant de valider une préparation professionnelle pour permettre aux jeunes défavorisés d'accéder à une formation.</p> <p>Programme du Ministère fédéral de l'Education et de la Recherche « Promouvoir les compétences - qualification professionnelle pour les groupes cibles ayant des besoins particulier de promotion » (programme BQF « <i>Berufliche Qualifizierung Jugendlicher mit besonderem Förderbedarf</i> »), de 2001 à 2006. Projet « une formation pour tous ».</p>	<p>d'insertion professionnelle des jeunes</p>	<p>avant l'entrée en apprentissage ou au cours de l'apprentissage s'avèrent insuffisants pour être admis à une des différentes voies de formation sanctionnées par un CATP (certificat d'aptitude technique et professionnelle).</p>
--	--	--	---	--

		Accompagnement des jeunes sans qualification pour leur offrir de nouvelles chances : Création de structures de formation, mesures préventives contre l'échec scolaire, amélioration des possibilités de formation pour les immigrés (création en 2001 de L'IBQM, Service d'initiative pour la qualification professionnelle des migrantes et migrants)		
Dispositifs « de la seconde chance »	<p>Opération "Défense 2e chance" : dispositif d'insertion sociale et professionnelle pour les 18-21 ans en échec scolaire. Formation de six mois à deux ans, (apprentissage des règles sociales, rappel des principaux acquis scolaires, formation professionnelle, activités sportives). Cet enseignement est dispensé dans des établissements d'insertion de la Défense (EID) créés en 2005.</p> <p>Projet dirigé par l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDe) créé en 2005, sous la tutelle des ministères de la Défense et de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.</p> <p>Programme Leonardo des « écoles de la seconde chance » (e2c) financé par la Commission européenne depuis 1997: 11 écoles en France (notamment Marseille, Roubaix, Chalons en Champagne, La Courneuve, Nancy). Public : les 15-26 ans (selon les écoles). 3 groupes cibles : -Les jeunes ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire, n'ayant plus de perspectives en termes de scolarité. -Les jeunes bénéficiant de mesures d'insertion socio-professionnelle. -Les jeunes demandeurs d'emploi. Formation en alternance de 2 à 3 ans</p>	<p>Programme « Schulverweigerung- Die 2. Chance » (échec scolaire, la seconde chance) en mars 2006, du ministère de la famille, des seniors, des femmes et de la jeunesse, en partenariat avec les collectivités locales. Prise en charge individualisée et locale des jeunes en échec scolaire par la création de 50 agences de coordination, pour les diriger vers des cours adaptés ou des stages.</p> <p>Programme Leonardo des « écoles de la seconde chance » (e2c) (v. France): école à Cologne et Halle</p>	<p>Au niveau des communautés, l'enseignement de la seconde chance est destiné aux adultes de plus de 18 ans souhaitant obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire général ou technique.</p>	<p>Groupe interministériel « Pédagogie de la deuxième chance » donne la priorité au soutien des dispositifs préexistants, très nombreux. Trois types : -Formations par le travail (débouchent sur un emploi non qualifié): Exemple : Centre d'Insertion et de Réinsertion Professionnelle (CIRP) regroupant des associations d'insertion sociale et professionnelle avec cofinancement public -Formations d'insertion socio-professionnelle (débouchent sur une formation): Exemple : Cours d'orientation et d'initiation professionnelle au centre nationale de la Formation Professionnelle Continue (CNFPC) -Formations qualifiantes (débouchent sur un emploi qualifié) Exemple : Classes de jeunes adultes dans des lycées techniques</p>

	avec contrat de travail, d'apprentissage ou de professionnalisation à partir de la 2 ^e année.			
Dispositifs régionaux	<p>DAIP (Dispositif académique d'insertion professionnelle) né dans l'académie de Nancy-Metz, remplaçant les CIPPA. Dispositif d'accompagnement destiné à accueillir les jeunes de plus de 16 ans sortant du système scolaire sans solution d'insertion professionnelle. Parcours de formation personnalisé.</p> <p>Ecole de la seconde chance de Meurthe et Moselle cofinancée par le Conseil Régional de Lorraine</p>	<p>Différents projets du programme BQF de préparation à la formation professionnelle selon les Länder. Exemples :</p> <p><i>Rhénanie-Palatinat :</i> Programme de soutien individuel et cours pratiques de préparation à la formation professionnelle pour 70 jeunes ayant des difficultés d'apprentissage (2004-2006)</p> <p><i>Sarre:</i> Programme de préparation à la formation professionnelle dans les écoles à l'aide programme informatique.</p>	<p>Région wallonne : Dispositif intégré d'Insertion Socioprofessionnelle (DIISP) : mise en réseau des différents organismes de l'emploi</p> <p>Parmi les bénéficiaires, les jeunes de + de 18 ans non qualifiés. Contrat conclu entre le demandeur et l'organisme de recherche d'emploi de la région wallonne(Forem) Suivi individualisé, soutien à l'insertion par des formations (alphabétisation, socialisation, pré-formation) et des bilans Les passerelles entre organismes de formation sont facilitées Durée : 2 ans maximum + 6 mois de suivi obligatoire</p>	

Annexe 5 : Vue d'ensemble des systèmes d'éducation

Vue d'ensemble du système d'éducation en Allemagne¹

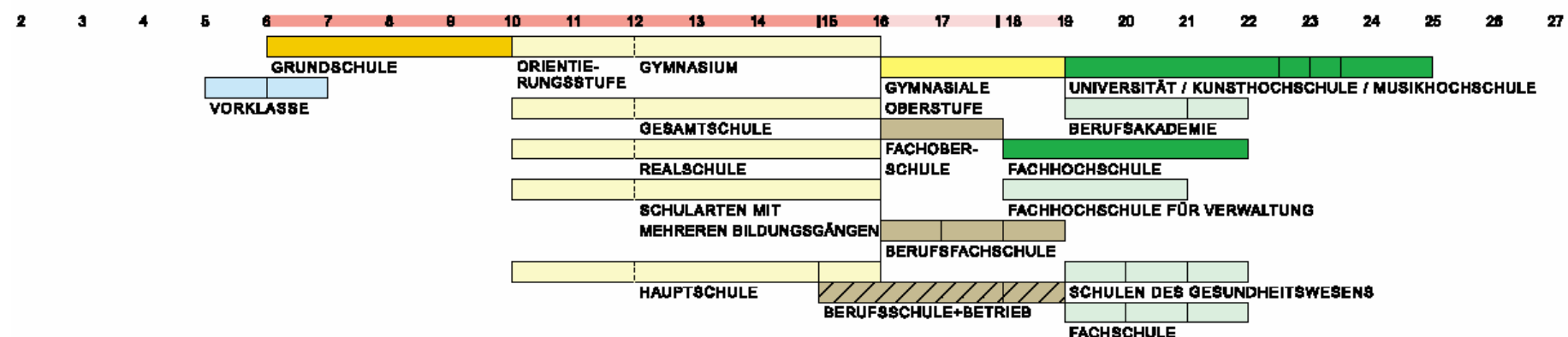
Niveaux de formation	Etablissements	Examens	Qualifications	Titre
CITE 1 (primaire)	Grundschule / école primaire			
CITE 2 (secondaire inférieur)	Erweiterte Realschule / enseignement secondaire inférieur général Gesamtschule (Schulzentrum) / école multidisciplinaire Gymnasium / lycée Hauptschule / enseignement secondaire inférieur général de base Integrierte Haupt- und Realschule, Mittelschule, Realschule / enseignement secondaire inférieur général avancé Regelschule, Regionale Schule, Sekundarschule, Verbundene Haupt- und Realschule [synonymes de Realschule et Hauptschule)		Abgangszeugnis / certificat de fin de scolarité obligatoire Erweiterter Hauptschulabschluss (Erweiterte Berufsbildungsreife) / certificat de fin d'études générales sans examen final Erweiterter Realschulabschluss (Erweiterter Sekundarabschluss I, Qualifizierter Realschulabschluss) / certificat de fin d'études général avec examen final Fachoberschulreife (Sekundarabschluss I) / qualification de fin d'études Hauptschulabschluss (Sekundarabschluss I) / certificat de fin d'études Mittlerer Schulabschluss (Mittlerer Abschluss, Mittlerer Bildungsabschluss, / niveau secondaire inférieur Qualifizierter Sekundarabschluss I, Realschulabschluss, Wirtschaftsschulabschluss) Qualifizierender Hauptschulabschluss (Qualifizierter Hauptschulabschluss) [synonymes Hauptschulabschluss et Realschulabschluss]	
CITE 3 (secondaire supérieur)	Berufliches Gymnasium (Fachgymnasium) / enseignement supérieur avec spécialisation Berufsfachschule / combinaison cours généraux/ professionnels Berufsschule / établissement d'apprentissage Fachoberschule /	Abiturprüfung / examen de baccalauréat Ausbildungsabschlussprüfung / examen de fin de formation Berufliche Abschlussprüfung / examen de fin d'études professionnelles	Abgangszeugnis / certificat de fin de scolarité obligatoire Abitur / baccalauréat Abschlusszeugnis der Berufsschule / certificat de fin d'apprentissage Allgemeine Hochschulreife / baccalauréat Berufsbildungsreife (synonyme Hauptschulabschluss) Berufsqualifizierender Abschluss / qualification à l'issue d'une formation professionnelle Erster allgemein bildender Schulabschluss (Berufsreife, Berufsbildungsreife) / premier certificat d'enseignement général Facharbeiterbrief / certificat de compétence professionnelle Fachgebundene Hochschulreife / qualification pour branches particulières de	

¹ Cf. : Eurydice (2000) : Glossaire européen de l'éducation. Volume 2. Bruxelles : Direction Générale de l'Education et de la Culture. Et : Eurydice (2004) : Glossaire européen de l'éducation. Volume 1, deuxième édition. Bruxelles : Direction Générale de l'Education et de la Culture

	enseignement secondaire supérieur après réussite d'une formation professionnelle Gymnasium / lycée		l'enseignement supérieur Fachhochschulreife / qualification à étudier dans un établissement d'enseignement supérieur professionnel Fachoberschulreife (Sekundarabschluss I), Gesellenbrief / certificat à l'issue d'une formation professionnelle Kaufmannsgehilfenbrief / formation professionnelle dans le commercial Zeugnis der Allgemeinen Hochschulreife / baccalauréat Zeugnis der fachgebundenen Hochschulreife / certificat d'examen final avec spécialisation professionnelle Zeugnis der Fachhochschulreife / certificat matières générales et professionnelles	
CITE 4 (post-secondaire non supérieur)				
CITE 5 (enseignement supérieur)	(CITE 5 et 6) Berufsakademie / enseignement académique et formation en entreprise Fachhochschule / enseignement supérieur professionnel Fachhochschule für öffentliche Verwaltung / administration publique Fachschule / enseignement spécialisé de courte durée Kirchliche Hochschule / formation théologique Kunsthochschule / école supérieure des beaux-arts Musikhochschule / Ecole supérieure de musique Pädagogische Hochschule / institut de formation pédagogique Philosophisch-theologische Hochschule / formation théologique Schule des Gesundheitswesens / enseignement supérieur domaines paramédicaux Technische Universität (Technische Hochschule) / enseignement spécialisé en sciences naturelles et ingénierie Universität / université Universität-Gesamthochschule	Diplomprüfung / examen de diplôme Hochschulprüfung / examen universitaire Kirchliche Abschlussprüfung / examen formation théologique Konzertexamen (Konzertreifepfung, Künstlerische Reifeprüfung) / examen de formation musicale Künstlerische Abschlussprüfung / examen de formation artistique Lizentiatenprüfung / examen licence Magisterprüfung / examen magister Meisterklassenexamen / classe de maîtrise en musique Meisterprüfung / examen de maîtrise Staatliche Abschlussprüfung / examen final Staatsprüfung (Staatsexamen) / examen final d'études universitaires	Bachelor (+) (B.A., B.Sc.), Diplomgrad / diplôme académique Lizentiatengrad / licence Magistergrad / magister Master (+) Meisterbrief / maîtrise	Bachelor (+) (B.A., B.Sc.), Diplom (+) (Dipl. (+)), Lizentiat (Lic. theol.), Magister (+) (M.A., M.Sc.), Master (+) Meisterschüler

	/ établissement universitaire multidisciplinaire			
CITE 6 (enseignement supérieur – troisième cycle)		Promotion / doctorat	Doktorgrad / doctorat	Doktor (+) (Dr. (+))

Structure du système d'éducation allemand



- Pr -primaire
- Primaire
- Structure unique
- Secondaire inférieur général
- Secondaire supérieur général
- Secondaire inférieur professionnel
- Secondaire supérieur professionnel
- Post-secondaire non supérieur
- Enseignement supérieur: CITE 5B
- Enseignement supérieur: CITE 5A
- Enseignement obligatoire temps plein
- Enseignement obligatoire temps partiel
- Année complémentaire
- Temps partiel ou en alternance

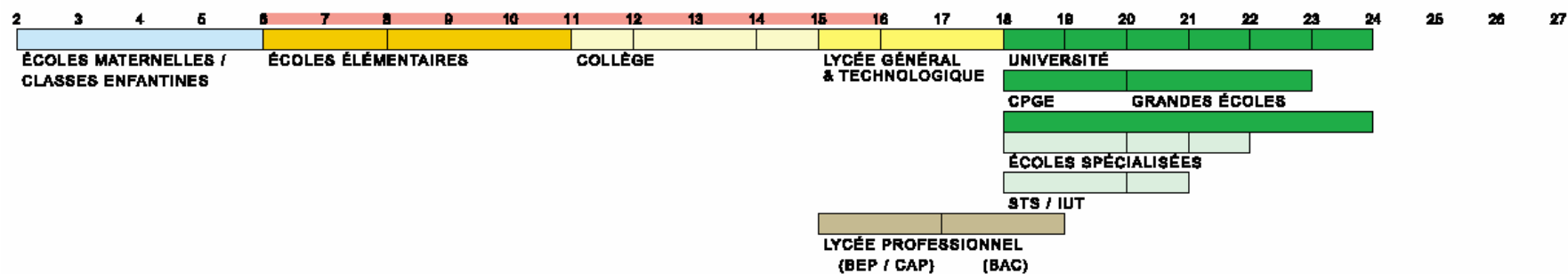
Vue d'ensemble du système d'éducation en France²

Niveaux de formation	Etablissements	Examens	Qualifications	Titre
CITE 1 (primaire)	Ecole élémentaire, Ecole primaire			
CITE 2 (secondaire inférieur)	Collège		Brevet	
CITE 3 (secondaire supérieur)	Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), Lycée professionnel		Baccalauréat, Brevet d'études professionnelles (BEP), Brevet de technicien (BT, BTA), Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), Certificat de fin d'études secondaire (CFES), Certificat de formation générale (CFG), Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)	Agent technique breveté (technicien breveté), bachelier/ère
CITE 4 (post-secondaire non supérieur)				
CITE 5 (enseignement supérieur)	(CITE 5 et 6) Grande école, Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM), Institut Universitaire Professionnalisé (IUP), Institut Universitaire de Technologie (IUT), Université		Agrégation, Architecte diplômé par le Gouvernement, Brevet de technicien supérieur (BTS), Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES), Certificat d'aptitude au professorat des écoles (CAPE), Certificat de capacité (+), Diplôme d'État d'audioprothésiste, Diplôme d'État de docteur (+), Diplôme d'État de sage-femme, Diplôme d'études spécialisées (DES), Diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC), Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), Diplôme d'études universitaires générales (DEUG), Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST), Diplôme de fin de deuxième cycle des études médicales (DF2CEM), Diplôme de master, Diplôme de recherche technologique (DRT), Diplôme des grandes écoles, Diplôme national de technologie spécialisée (DNST),	Architecte diplômé par le Gouvernement, Docteur en (+), Ingénieur, Ingénieur-maître, Licencié/e en (+), Technicien supérieur, Bachelor (+) (B.A., B.Sc.), Master (+)

² Cf. : Eurydice (2000) : Glossaire européen de l'éducation. Volume 2. Bruxelles : Direction Générale de l'Education et de la Culture. Et : Eurydice (2004) : Glossaire européen de l'éducation. Volume 1, deuxième édition. Bruxelles : Direction Générale de l'Education et de la Culture.

			Diplôme universitaire de technologie (DUT), Ingénieur, Licence, Licence professionnelle, Magistère, Maîtrise (+), Bachelor (+) (B.A., B.Sc.), Master (+)	
CITE 6 (enseignement supérieur – troisième cycle)			Diplôme d'études approfondies (DEA), Diplôme de master, Doctorat (+), Habilitation à diriger des recherches	Docteur en (+)

Structure du système d'éducation en France



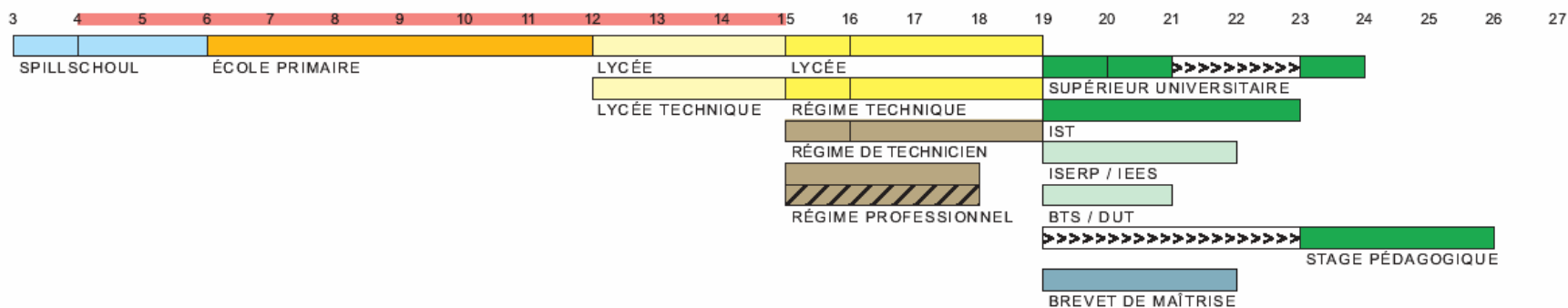
- | | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Pr -primaire Primaire Structure unique Secondaire inférieur général Secondaire supérieur général | <ul style="list-style-type: none"> Secondaire inférieur professionnel Secondaire supérieur professionnel Post-secondaire non supérieur Enseignement supérieur: CITE 5B Enseignement supérieur: CITE 5A | <ul style="list-style-type: none"> Enseignement obligatoire temps plein Enseignement obligatoire temps partiel Année complémentaire Temps partiel ou en alternance |
|---|--|---|


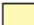













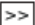
Vue d'ensemble du système d'éducation au Luxembourg³

Niveaux de formation	Etablissements	Examens	Qualifications	Titre
CITE 1 (primaire)	Ecole primaire	Examen d'admission à l'enseignement secondaire général		
CITE 2 (secondaire inférieur)	Lycée, Lycée technique		Certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), Certificat de fin de scolarité	
CITE 3 (secondaire supérieur)	Lycée, Lycée technique	Examen de fin d'apprentissage, Examen de fin d'études du technicien, Examen de fin d'études secondaires, Examen de fin d'études secondaires techniques	Certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP), Certificat de Capacité Manuelle (CCM), Certificat de réussite de 5 années d'études de l'enseignement secondaire, Certificat du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique, Diplôme d'Éducateur, Diplôme d'État d'infirmier/ère, Diplôme de fin d'études secondaires, Diplôme de fin d'études secondaires techniques Diplôme de technicien	
CITE 4 (post-secondaire non supérieur)			Brevet de Maîtrise (Maîtrise), Brevet de technicien supérieur (BTS)	
CITE 5 (enseignement supérieur)	(CITE 5 et 6) Université du Luxembourg, Institut d'études éducatives et sociales (IEES), Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques (ISERP), Institut Supérieur de Technologie (IST)		Certificat (+), Certificat d'études pédagogiques, Diplôme d'éducateur gradué, Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), Diplôme d'ingénieur industriel, Diplôme de Premier Cycle Universitaire (DPCU), Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), Bachelor (+) (B.A., B.Sc.), Master (+)	Educateur gradué, Ingénieur industriel, Bachelor (+) (B.A., B.Sc.), Master (+)
CITE 6 (enseignement supérieur – troisième cycle)			Docteur (+)	Docteur (+)

³ Cf. : Eurydice (2000) : Glossaire européen de l'éducation. Volume 2. Bruxelles : Direction Générale de l'Éducation et de la Culture. Et : Eurydice (2004) : Glossaire européen de l'éducation. Volume 1, deuxième édition. Bruxelles : Direction Générale de l'Éducation et de la Culture. Et : Eurydice (2003) : Luxembourg. Structures des systèmes d'enseignement, de formation professionnelle et d'éducation des adultes en Europe. Luxembourg.

Structure du système d'éducation au Luxembourg



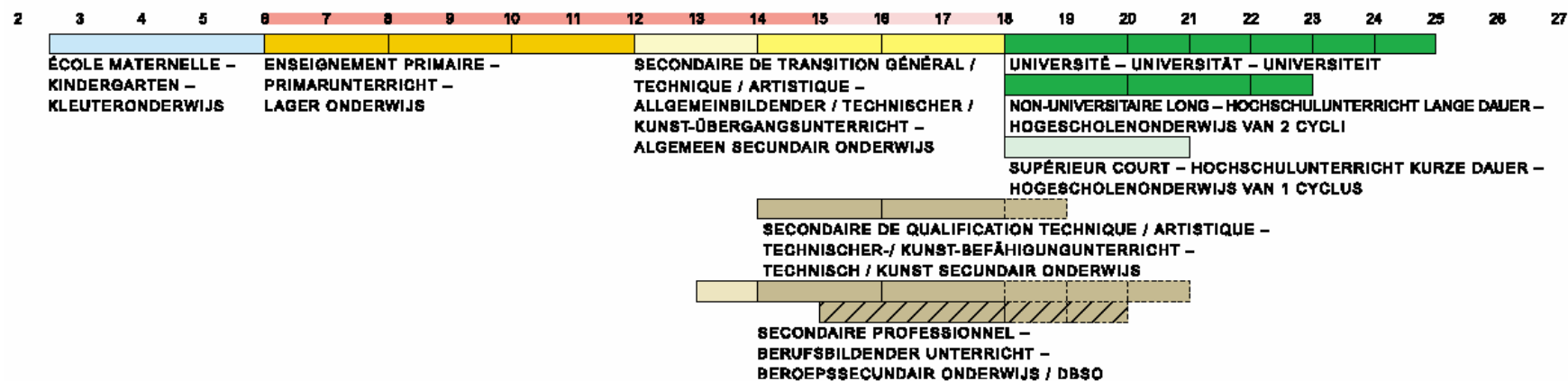
- | | | | |
|--|---|--|--|
|  Préprimaire non scolaire - CITE 0 |  Secondaire inférieur général - CITE 2 (préprofessionnel inclus) |  Post-secondaire non supérieur - CITE 4 |  Enseignement obligatoire à temps plein |
|  Préprimaire scolaire - CITE 0 |  Secondaire inférieur professionnel - CITE 2 |  Enseignement supérieur - CITE 5A |  Enseignement obligatoire à temps partiel |
|  Primaire - CITE 1 |  Secondaire supérieur général - CITE 3 |  Enseignement supérieur - CITE 5B |  Année complémentaire |
|  Structure unique - CITE 1 + CITE 2 |  Secondaire supérieur professionnel - CITE 3 |  Temps partiel ou en alternance |  Études à l'étranger |

Vue d'ensemble du système d'éducation en Belgique (Communauté germanophone)⁴

Niveaux de formation	Etablissements	Examens	Qualifications	Titre
CITE 1 (primaire)	Primärschule / école primaire	Examen final de l'enseignement primaire Examen cantonal	Abschlusszeugnis der Grundschule / certificat de fin d'enseignement primaire	
CITE 2 (secondaire inférieur)	Sekundarschule / établissement d'enseignement secondaire	Examen d'enseignement secondaire inférieur	Abschlusszeugnis der Grundschule / certificat de fin d'enseignement primaire Abschlusszeugnis der Unterstufe des Sekundarunterrichts / certificat enseignement secondaire inférieur Stufenzeugnis der zweiten Stufe / second niveau Studienzeugnis des zweiten Jahres des berufsbildenden Sekundarunterrichts / certificat de deuxième année d'enseignement secondaire professionnel	
CITE 3 (secondaire supérieur)	Sekundarschulen, Zentren für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand / centre de formation	Examen d'études secondaires supérieures	Abschlusszeugnis der Oberstufe des Sekundarunterrichts / certificat d'études secondaires supérieures Abschlusszeugnis der Sekundarschule / certificat de fin d'enseignement secondaire Befähigungsnachweis des sechsten Jahres des Sekundarunterrichts / certificat après six ans d'enseignement secondaire technique ou professionnel	
CITE 4 (post-secondaire non supérieur)				
CITE 5 (enseignement supérieur)	(CITE 5 et 6) Krankenpflegeschule / enseignement supérieur en soins infirmiers Pädagogische Hochschule / enseignement supérieur pour futurs enseignants maternelle et primaire		Diplom (+) / diplôme	
CITE 6 (enseignement supérieur – troisième cycle)				

⁴ Cf. : Eurydice ((2000) : Glossaire européen de l'éducation. Volume 2. Bruxelles : Direction Générale de l'Education et de la Culture. Et : Eurydice (2004) : Glossaire européen de l'éducation. Volume 1, deuxième édition. Bruxelles : Direction Générale de l'Education et de la Culture.

Structure du système d'éducation en Belgique (Communauté germanophone)



- | | | |
|------------------------------|------------------------------------|--|
| Pr -primaire | Secondaire inf rieur professionnel | Enseignement obligatoire temps plein |
| Primaire | Secondaire sup rieur professionnel | Enseignement obligatoire temps partiel |
| Structure unique | Post-secondaire non sup rieur | Ann e compl ementaire |
| Secondaire inf rieur g n ral | Enseignement sup rieur: CITE 5B | Temps partiel ou en alternance |
| Secondaire sup rieur g n ral | Enseignement sup rieur: CITE 5A | |

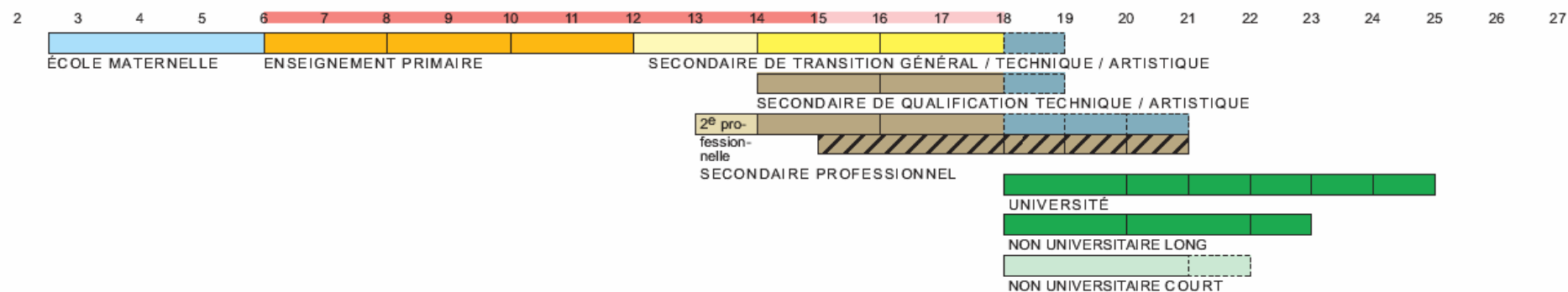
Vue d'ensemble du système d'éducation en Belgique (Communauté française)⁵

Niveaux de formation	Etablissements	Examens	Qualifications	Titre
CITE 1 (primaire)	Ecole libre, Ecole primaire	Examen cantonal	Certificat d'Études de Base	
CITE 2 (secondaire inférieur)	Athénée Collège Ecole libre, Institut, Lycée		Certificat d'Études de Base	
CITE 3 (secondaire supérieur)	Ecoles secondaires (Athénée, Collège, Ecole libre, Institut, Lycée), Centre d'Éducation et de Formation en Alternance (CEFA),		Certificat d'Enseignement Secondaire du Deuxième Degré (CESDD) (Certificat d'Enseignement, Secondaire Inférieur (CESI)), Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS), Certificat d'Études (CE), Certificat de Qualification	
CITE 4 (post-secondaire non supérieur)		Examen d'Aptitude à accéder à l'Enseignement Supérieur	Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS), Certificat d'Études (CE), Certificat de Qualification, Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement Supérieur (DAES)	
CITE 5 (enseignement supérieur)	(CITE 5 et 6) Académie, Conservatoire, Faculté, Haute École, Institut Supérieur d'Architecture, Université	Examen spécial d'admission aux études universitaires de 1er cycle en sciences appliquées	Agrégation de l'enseignement secondaire inférieur (AESI), Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS), Architecte, Candidature en (+), Certificat d'aptitude pédagogique (CAP), Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur (CAPAES), Diplôme d'études approfondies (DEA), Diplôme d'études complémentaires (DEC), Diplôme d'études spécialisées (DES), Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), Diplôme de spécialisation, Doctorat en (+), Graduat en (+), Ingénieur (+), Licence en (+),	Agrégé/e de l'enseignement secondaire inférieur (Régent/e) (AESI), Agrégé/e de l'enseignement secondaire supérieur (AESS), Architecte, Candidat/e en (+), Docteur en (+), Gradué/e en (+), Ingénieur (+), Licencié/e en, Maître en (+), Bachelor (+) (B.A., B.Sc.), Master (+)

⁵ Cf. : Eurydice (2000) : Glossaire européen de l'éducation. Volume 2 . Bruxelles : Direction Générale de l'Education et de la Culture. Et : Eurydice (2004) : Glossaire européen de l'éducation. Volume 1, deuxième édition. Bruxelles : Direction Générale de l'Education et de la Culture. Et : Eurydice (2003) : Belgique. Communauté française. Structures des systèmes d'enseignement, de formation professionnelle et d'éducation des adultes en Europe. Bruxelles.

			Maîtrise en (+) Bachelor (+) (B.A., B.Sc.), Master (+)	
CITE 6 (enseignement supérieur – troisième cycle)			Agrégation de l'enseignement supérieur, Doctorat en (+)	Agrégation de l'enseignement supérieur, Doctorat en (+)

Structure du système d'éducation en Belgique (communauté française)



- Préprimaire non scolaire - CITE 0
- Préprimaire scolaire - CITE 0
- Primaire - CITE 1
- Structure unique - CITE 1 + CITE 2
- Secondaire inférieur général - CITE 2 (préprofessionnel inclus)
- Secondaire inférieur professionnel - CITE 2
- Secondaire supérieur général - CITE 3
- Secondaire supérieur professionnel - CITE 3
- Post-secondaire non supérieur - CITE 4
- Enseignement supérieur - CITE 5A
- Enseignement supérieur - CITE 5B
- Année complémentaire
- Études à l'étranger
- Enseignement obligatoire à temps plein
- Enseignement obligatoire à temps partiel
- Temps partiel ou en alternance

Annexe 6 : nomenclature CITE / ISCED

Types d'enseignement	Niveaux d'enseignement	Particularité
Education préprimaire	CITE / ISCED 0	L'éducation préprimaire concerne en général les enfants à partir de 3 ans. Leur instruction préscolaire dure normalement 2 à 3 ans, selon l'âge auquel ils entrent dans l'enseignement primaire. Il n'est pas toujours possible de distinguer clairement entre l'éducation-éveil et l'instruction au sens strict. Pour les enfants en âge préscolaire, l'instruction organisée relève de diverses institutions, sous la tutelle des ministères de l'Education, de la Santé ou des Affaires sociales, ou d'organismes privés. Cette première étape a pour but d'acclimater les enfants avec un environnement quasi-scolaire; A la fin de ces programmes, les enfants entrent dans le niveau 1 d'enseignement (enseignement primaire ou du premier degré).
Enseignement primaire	CITE / ISCED 1	L'enseignement primaire commence entre 5 et 7 ans et dure de 4 à 6 ans. Les élèves y acquièrent les fondements de la lecture, de l'écriture et des mathématiques ainsi que des connaissances de bases dans d'autres matières. Dans les pays qui organisent l'« éducation de base » suivant un schéma unifié et homogène, et qui la soumettent à la scolarité obligatoire sans distinguer entre l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, cette étape correspond aux premières années de l'éducation de base.
Enseignement secondaire		
Premier cycle de l'enseignement secondaire	CITE / ISCED 2	Dans la plupart des cas, le premier cycle de l'enseignement secondaire comprend les 3 ou 4 premières années après l'enseignement primaire. Il comprend en général des programmes visant à établir une culture générale, mais certains pays offrent dès ce niveau des formations professionnalisantes. Cette étape peut préparer à l'entrée dans la vie professionnelle ou au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans certains pays, la scolarité obligatoire est organisée suivant une structure linéaire unifiée, sans distinction entre le primaire et le secondaire 1. La fin de ce niveau coïncide souvent avec celle de la scolarité obligatoire.
Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	CITE / ISCED 3	Ce niveau commence en général à la fin de la scolarité obligatoire et dure de 2 à 5 ans. On y trouve des enseignements généraux et d'autres plus spécialisés. On y distingue souvent entre les filières générales, techniques et professionnelles. En général, les élèves peuvent y accéder après avoir terminé le premier cycle de l'enseignement secondaire. Ce niveau prépare à l'entrée directe sur le

		marché du travail ou à une continuation dans l'enseignement supérieur.
Enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur	CITE / ISCED 4	Ce niveau comprend des programmes généraux ou professionnels qui font la transition entre le deuxième cycle du secondaire et le supérieur. Dans le contexte national, ils ne sont pas considérés comme relevant du supérieur, et leur accès n'est pas toujours soumis à l'achèvement du niveau 3. L'enseignement y est souvent plus approfondi et plus spécialisé que dans le second cycle de l'enseignement secondaire, les programmes sont orientés sur une matière ou une profession. La durée est généralement comprise entre 6 mois et 2-3 ans.
Enseignement supérieur		L'enseignement supérieur comprend des programmes ayant un contenu scientifique plus approfondi que celui des niveaux 3 et 4 de la CITE. L'admission à ces programmes exige normalement que l'étudiant ait achevé avec succès le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, ou qu'il ait acquis une qualification comparable.
Premier cycle de l'enseignement supérieur	CITE / ISCED 5A	Ce niveau comprend des programmes généralement théoriques, qui préparent à la recherche ou donnent accès à des professions hautement qualifiées.
	CITE / ISCED 5B	Ce niveau est plutôt pratique et professionnel et comprend des programmes qui durent en général moins longtemps que ceux de la catégorie CITE 5A. On y classe également les programmes de formation continue.
Deuxième cycle de l'enseignement supérieur	CITE / ISCED 6	Ce niveau comprend des programmes supérieurs qui conduisent à un titre de chercheur hautement qualifié. Dans de nombreux pays, il s'agit de doctorats.

Annexe 7 : Portrait de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi



L' **Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)** collecte pour le compte du sommet de la Grande Région des informations sur le marché de l'emploi dans les régions partenaires et effectue des analyses sur le marché de l'emploi transfrontalier. Sur cette base il établit des prévisions et des recommandations d'actions pour les évolutions du marché de l'emploi à venir dans l'espace de coopération.

L'OIE est soumis à un comité de pilotage des représentants des régions impliquées qui définit les activités centrales en accord avec les responsables politiques de la Grande Région. La réalisation du programme de travail est assurée par un réseau de six instituts spécialisés de la Grande Région. Le secrétariat permanent et la coordination sont assumés par l'Institut INFO à Sarrebruck.

Informations supplémentaires sur le site <http://www.granderegion.net>

Le réseau des instituts

INFO-Institut (Sarre et Rhénanie-Palatinat)

<http://www.info-institut.de>

Centre de Ressources et de Documentation des EURES Transfrontaliers de Lorraine (Lorraine)

<http://www.crd-eures-lorraine.org>

Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications (Lorraine) <http://www.orefq.fr>

Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (Belgique) <http://statistiques.wallonie.be>

Conseil économique et social de la Communauté germanophone - ABEO (Belgique) <http://www.dqlive.be>

ADEM EURES – Administration de l'emploi (Luxembourg) <http://www.eureslux.org>



INFO-Institut

Heinz Bierbaum, Lothar Kuntz, Sabine Ohnesorg, Karsten Ries, Christian Wille

Pestelstraße 6

D - 66119 Saarbrücken

Tel.: +49 681/ 95 41 30

Fax: +49 681/ 95 413 23

Mail: iba-oie@info-institut.de

<http://www.info-institut.de>

Institut Wallon de l'Évaluation,

de la Prospective et de la Statistique - IWEPS

Jean-Paul Duprez

Ministère de la Région wallonne

Place de la Wallonie, 1 Bat II

B – 5100 Jambes

Tel.: +32/ 81 33 30 79

Fax: +32/ 81 33 30 55

Mail: jp.duprez@iweps.wallonie.be

<http://statistiques.wallonie.be>

ADEM EURES – Administration de l'emploi

Arthur Tibesar

10, rue Bender

L -1229 Luxembourg

Tel.: +352/ 478 53 89

Fax: +352/ 40 59 88

Mail:

arthur.tibesar@adem.etat.lu

<http://www.eureslux.org>

CRD des EURES Transfrontaliers de Lorraine

Colette Hasser und Catherine Croisille

WTC – Tour B

2, rue Augustin Fresnel

F – 57082 Metz

Tel.: +33/ 3 87 20 40 91

Fax: +33/ 3 87 21 06 88

Mail: colette.hasser@crd-eures-lorraine.org

<http://www.crd-eures-lorraine.org>

Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications - OREFQ

Catherine Filpa und René Kratz

Centre d'Affaire Libération

4, rue de la Foucotte

F - 54000 Nancy

Tel.: +33/ 3 83 98 37 37

Fax: +33/ 3 83 96 32 37

Mail: contact@orefq.fr

<http://www.orefq.fr>

Wirtschafts- und Sozialrat der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens - ABEO

Cynthia Michels

Quartum Center

Hütte 79, Bk 18

B – 4700 Eupen

Tel.: +32/ 87 56 82 06

Fax: +32/ 87 56 82 08

Mail: cynthia.michels@wsr-dg.be

<http://www.dglive.be>